

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
 dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
 Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 24 décembre 1910, sont nommés pour trois ans, membres de la Commission de l'Assistance médicale gratuite :

MM. Adolphe Blanchy, pour le quartier de Monaco-Ville ;
 Félix Gindre, pour le quartier de la Condamine ;
 Louis Néri, pour le quartier de Monte Carlo.

ARRÊTÉ

Nous, Gouverneur Général de la Principauté,
 Vu la disposition transitoire § 2 de la Loi Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Vu les articles 95, 101, 103 et 104 de l'Ordonnance du 7 mai 1910 sur le Conseil Communal ;
 Vu la délibération en forme d'ordre du jour et d'adresse à la population prise par le Conseil Communal dans sa réunion extraordinaire du 12 janvier 1911 et affichée le 13 dans la Principauté ;

Considérant que le Conseil Communal a pour mission de délibérer sur les affaires de la Commune et ne constitue ni un corps politique, ni un organe de représentation nationale ;

Considérant que, si le Conseil Communal est autorisé à exprimer à l'Autorité Supérieure, seule compétente pour en apprécier le mérite, des vœux sur les besoins et les intérêts généraux du pays, il ne tient d'aucune disposition légale le droit de critiquer ou d'amender un acte accompli par le Prince dans l'exercice de Sa Souveraineté et d'empêcher ou de retarder, par une mesure ou décision quelconque, l'exécution de cet acte ;

Considérant d'autre part qu'il est interdit au Conseil Communal de publier des proclamations ou adresses ;

Considérant que la délibération ci-dessus visée a été prise par le Conseil Communal en dehors de ses attributions et publiée en violation de la loi ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La délibération du Conseil Communal sous forme d'ordre du jour et d'adresse à la population, en date du 12 janvier 1911, est annulée.

ART. 2.

Le Maire de Monaco est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement à Monaco, le quatorze janvier mil neuf cent onze.

Le Chef de Cabinet de S. A. S. le Prince,
 faisant fonctions de Gouverneur Général,

Signé : JALOUSTRE.

ARRÊTÉ

Nous, Gouverneur Général de la Principauté,
 Vu la disposition transitoire de la Loi Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 7 mai 1910 sur le Conseil Communal, articles 12 et 15 ;

Considérant que, à la suite des élections du mois de Juin dernier, il est devenu nécessaire de modifier la composition de la Commission permanente chargée de reviser la liste électorale ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La Commission permanente de révision de la liste électorale est constituée comme suit :

MM. de Loth, Maire ;
 Noghès, Trésorier Général, Délégué du Gouvernement ;
 Dr Marsan, Adjoint au Maire ;
 Théophile Gastaud, Conseiller Communal ;
 Fr. Crovetto, Conseiller Communal.

ART. 2.

M. le Maire est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement à Monaco, le seize janvier mil neuf cent onze.

Le Chef de Cabinet de S. A. S. le Prince,
 faisant fonctions de Gouverneur Général,
 Signé : JALOUSTRE.

ARRÊTÉ

Le Maire de la Ville de Monaco,

Considérant que le lait est un produit de première nécessité pour tous les habitants et qu'aucun des éléments essentiels qui le composent ne peut lui être soustrait sans inconvénient ;

Considérant, en outre, qu'il importe, dans l'intérêt de la santé publique, d'exiger toutes les garanties au point de vue de la pureté du lait ;

Vu l'Ordonnance sur la Police Générale ;

Vu le vœu émis par le Comité d'Hygiène et de Salubrité publique dans sa séance en date du 16 décembre 1910 ;

Vu le rapport du Directeur du Service d'Hygiène ;

Vu la délibération du Conseil Communal en date du 28 décembre 1910 ;

Arrête :

ARTICLE PREMIER. -- A dater du 10 février, la vente du lait écrémé sera interdite dans la Principauté de Monaco.

ART. 2. -- Deux fois par an, à la fin Décembre et à la fin Mai, un certificat vétérinaire sera exigé de tous les laitiers venant des environs de la Principauté et de ceux de Monaco.

Ce certificat obligatoire devra indiquer, pour chaque vacherie, si l'étable et la laiterie se trouvent, au point de vue de l'hygiène, dans les conditions réglementaires ; il devra en outre indiquer le résultat donné par la tuberculisation des vaches de l'étable.

Monaco, le 16 janvier 1911.

Le Maire,
 C^{deur} DE LOTH.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Comme suite au vœu exprimé par le Conseil Communal et aux démarches faites par le Gouvernement, la Compagnie Générale des Eaux consent, sur le rocher de Monaco, des abonnements de 250 litres par jour au prix de 20 francs par an.

LYCÉE DE MONACO

A l'occasion de la Sainte-Dévote, fête patronale de la Principauté, les classes vaqueront au Lycée de Monaco le vendredi 27 janvier.

Les obsèques de M^{me} Caruta, femme de M. Hector Caruta, attaché au Cabinet Civil de S. A. S. le Prince, ont été célébrées vendredi à Paris. Le char funèbre disparaissait sous les couronnes. On remarquait particulièrement celles de S. A. S. le Prince Souverain, de S. A. S. le Prince Héritier et de M. Jaloustre, chef du Cabinet Civil.

S. A. S. le Prince Louis a tenu à suivre le convoi funèbre. Aux premiers rangs des personnes qui assistaient à la triste cérémonie se trouvaient S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, ministre plénipotentiaire à Paris, M. le Dr Gout, ainsi que tout le personnel de la Maison Princièrè.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse.

La Société Sportive l'Herculis vient de remporter un brillant succès à Marseille où elle s'était rendue pour prendre part, dimanche l'après-midi, à un cross country organisé par les Sociétés Marseillaises.

L'Herculis a remporté le Challenge d'une valeur de 600 francs et a obtenu dans le classement individuel les première, troisième et quatrième places.

COUR D'APPEL

Dans son audience du 7 janvier 1911, la Cour d'Appel a confirmé le jugement du Tribunal Correctionnel en date du 20 décembre 1910, condamnant le nommé R. L.-D.-J., manoeuvre, né à Monaco, à trois mois de prison pour délit de vol.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans ses audiences des 7 et 10 janvier 1911, le Tribunal de Première Instance a prononcé les condamnations suivantes :

S. C., valet de chambre, né à Moscou (Russie) le 24 mai 1880, sans domicile fixe, un mois de prison pour grivèlerie ;

B. E., mécanicien-dentiste, né le 24 avril 1879, à Avanches (Suisse), demeurant à Monaco, 200 fr. d'amende pour exercice de la profession de dentiste sans autorisation (avec la circonstance de récidive).

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE

Le Songe d'une nuit d'Été.

L'œuvre de Shakespeare, — immense forêt aux gigantesques ramures, aux lianes furieusement enlacées, sans cesse troublée par d'effroyables rugissements et enivrée de chants suaves, où les monstres coudoient les fées, où tout est colossal et charmant, formidable et divin, — cette œuvre frémissante d'humanité et d'une splendeur de poésie sans égale, où triomphe magnifiquement la nature,

C'est une musique superbe
Où résonne tout l'univers,
Depuis la chanson du brin d'herbe,
Jusqu'au dithyrambe des mers.

Cette œuvre cyclopéenne du plus vaste génie qui ait paru ici bas, forme un Tout unique d'une variété sans exemple.

Shakespeare, qu'on a défini « l'être qui a le plus créé après Dieu », mêlant le haillon à la pourpre, a sondé toute la profondeur des misères humaines et s'est élevé aux plus dominantes cimes de l'Idéal. Quiconque veut suivre les méandres de sa pensée et en pénétrer les souverainetés est pris de vertige. Hamlet est un gouffré sans fonds qui inquiète l'esprit et déconcerte l'intelligence des éphémères terrestres depuis des siècles. Baudelaire l'a constaté : « Le public est relativement au génie une horloge qui retarde. » De même que le doute est symbolisé dans *Hamlet*, la jalousie s'incarne dans *Othello*, la misanthropie dans *Timon d'Athènes*, l'ambition dans *Macbeth*, le crime dans *Richard III*, l'amour dans *Roméo*, le rire dans *Falstaff*. Passant sublime, Shakespeare, au cours de sa trop courte existence, recueillit les légendes, les traditions et les chroniques de l'histoire, les lieux communs éternels, et, fécondant ces immenses richesses, il leur donna la vie dramatique, en des pièces définitives d'où émergent des types immortels.

* * *

Le Songe d'une nuit d'Été ou plutôt *le Songe de la mi-août* est fort éloigné des grands drames philosophiques et historiques de Shakespeare.

Baigné dans une atmosphère de grâce exquise, il est plein de féerie et ne relève que de la pure poésie. Il représente l'action du monde invisible sur l'homme. Car, au seizième siècle, on croyait aux fées et l'imagination populaire, entre la lumière du ciel et les ténèbres de l'enfer, avait placé un crépuscule qui n'était autre que la féerie. Et dans la multitude féérique une hiérarchie existait. Laissons parler François-Victor Hugo : « Plus l'esprit était dégagé de la matière, plus il était élevé. La fée planait dans l'éther, le sylphe volait dans l'air, le lutin gambadait sur la terre, le gnome serpentait dans la terre. Tous ces êtres s'étagaient par ordre de sentiment sur les degrés de l'échelle indéfinie qui monte du mal au bien. Le gnome était méchant, le lutin était malicieux, le sylphe était doux, la fée était bonne. »

En nos temps prosaïques, ces délicieuses inventions se sont évanouies, chassées par l'esprit d'examen et les sécheresses du rationalisme. Où nous ne voyons plus que des contes ravissants, d'adorables illusions, les contemporains de Shakespeare, en leur foi ingénue, voyaient des êtres qui leur étaient familiers, auxquels ils accordaient une puissance occulte inouïe. Pour eux, l'existence d'Obéron et de Titania n'était pas douteuse. Ils attribuaient à leur influence bienfaisante ou néfaste les bonheurs et les accidents de leur vie journalière. De plus, les querelles du roi et de la reine des fées avaient une

répercussion directe sur l'ordre des saisons. C'est ce que Shakspeare montre dans *le Songe d'une nuit d'Été*, lorsqu'il peint les querelles d'Obéron et de Titania, querelles qui remplissent de frayeur les petits sylphes et les font se cacher dans la coupe des glands.

* *

Dans l'intrigue menue du *Songe d'une nuit d'Été*, la poésie et le prosaïsme alternent en des scènes emparadisées d'amour, et, deci delà, de magistrales touches de vérité affirment la supérieure observation de Shakespeare. Chaos savoureux et délicat d'éblouissantes et cocasses visions, le sujet du *Songe* procède par bonds fantaisistes, tantôt mettant en présence des couples d'amoureux qui se trompent sur leurs véritables sentiments et que l'intervention des esprits détrompent et rendent heureux, tantôt s'amusant aux burlesques prétentions de lourdauds, pris de l'ambition de jouer la comédie et s'abandonnant à toutes les imbécillités de leur grossière nature, tantôt faisant voir Titania follement éprise d'un épais bélièvre affublé d'une tête d'âne — symbole saisissant, en son grotesque voulu, de l'éternel aveuglement de l'amour, — tantôt.... Mais on ne fixe pas le caprice. Et la trame du *Songe d'une nuit d'Été* a l'aérienne inconsistance et le charme raffiné du caprice. Elle est, cette trame, légère et ailée, radieuse jusque dans son comique et, dans son impalpabilité irisée, des ombres, en quête de sensations jolies, occupent leurs heures de félicité en des disputes mignonnes, au milieu du parfum des fleurs, parmi les délices d'une suprême chimère.

Shakespeare, en sacrant Thésée duc d'Athènes, en faisant heurter Bottom, le tisserand, à Puck, le lutin, en riant des facéties de Groin, le chaudronnier, de Flute, le raccommodeur de soufflets et des folies passionnelles de Lysandre et d'Herminia, de Démétrius et d'Hélène, en punissant Titania de ses infidélités, en faisant voltiger les fées, gambader les esprits, et sottiser les lourds artisans d'Athènes, n'a voulu que divertir son imagination. Ce que Puck vient dire à la fin de la pièce est la meilleure preuve que Shakespeare n'entendait pas que l'on prit ses personnages plus au sérieux que lui : « Ombres que nous sommes, si nous avons déplu, figurez-vous seulement (et tout sera réparé) que vous n'avez fait qu'un somme, pendant que ces visions vous apparaissaient. Ce thème faible et vain, qui ne contient pas plus qu'un songe, gentils spectateurs, ne le condamnez pas. » On voit que le couplet final, implorant l'indulgence du public, ne date pas d'hier.

* *

Le Songe d'une nuit d'Été, tel qu'il vient d'être représenté, est une façon d'arrangement de la féerie de Shakespeare ne donnant qu'une idée assez incomplète et fort affaiblie de l'œuvre initiale. L'essentiel du sujet est, certes, respecté ; mais qu'est le sujet dans une pièce ultra-fantaisiste, n'obéissant à aucune loi dramatique, où l'accessoire l'emporte continuellement sur le principal et qui, à proprement parler, n'a pas de sujet ? Paul Meurice, admirateur fervent du génie de Shakespeare, a accompli son travail avec une louable délicatesse de main et un très évident souci de ne pas amoindrir le caractère impérieusement poétique et la savoureuse, originale et haute fantaisie du *Songe d'une nuit d'Été*. Pourtant, il lui a fallu couper, rogner, tailler à même l'œuvre, porter la cognée dans l'enchevêtrement touffu des scènes, piétiner sur les fleurs de poésie tant et tant, que, si l'on ne réfléchissait aux difficultés de la tâche assumée par Meurice, l'on se sentirait pris du désir de lui crier ce que Ronsart criait aux « buscherons de Gastine » :

Escoute, bûcheron, arrête un peu le bras :
Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas.
Ne vois-tu pas le sang, le quel dégoute à force
Des Nymphes qui vivaient dessous la rude écorce ?
Sacrilège meurtrier, si l'on pend un voleur,
Pour piller un butin de bien peu de valeur,
Combien de feux, de fer, de morts et de détresse
Mérites-tu, meschant, pour tuer nos déesses ?

Assurément, la sévérité du vieux poète paraîtrait excessive et injuste à propos du *Songe d'une nuit d'Été*. Paul Meurice ne mérite aucun des châtiments réservés au « meschant ». Sa pièce, si atténuée, si allégée qu'elle soit de son shakspearisme, conserve encore une assez belle somme d'intérêt pour ne point déplaire aux lettrés et satisfaire pleinement le public.

La musique écrite pour *le Songe d'une nuit d'Été* par Mendelssohn est archi-connue. On en a célébré les rares qualités sur tous les tons de la louange. Et quiconque se permettrait de faire simplement observer qu'elle manque peut-être de cette rêverie idéale, qui est le fonds même de la pièce de Shakespeare, s'exposerait à se faire prendre pour une sorte d'être paradoxal incapable de comprendre les ineffables beautés de la partition, jusqu'en ses plus extrêmes profondeurs, jusqu'en ses grâces les plus ténues. Nul plus que nous ne rend hommage au sérieux talent de Mendelssohn, musicien aimé et adulé sans mesure. Pourtant, il nous est difficile de céder que le *Scherzo* de la *Reine Mab* et la *Danse des Sylphes* du génial Berlioz. — si admirablement imprégné de Shakespeare, celui-là, — font un tort considérable au *Scherzo* renommé et aux autres pages prétendues aériennes du froid et modérément inspiré Mendelssohn. Et pendant que nous sommes en veine d'admiration, saluons dans l'Ouverture une adorable phrase, ayant quelque rapport avec le chant d'Ariel de l'*Obéron* de Weber. phrase qui revient à trois reprises différentes et qu'on ne se lasse pas d'entendre

* *

Le Songe d'une nuit d'Été bénéficie d'une supériorité d'interprétation et d'un luxe de mise en scène dont l'éclat ne peut être dépassé. Jamais les yeux ne furent à pareille fête et il est stupéfiant de voir ce qu'une Direction intelligente et artiste peut réaliser sur une scène aussi exigüe, aussi peu propre à la machinerie que la scène de Monte Carlo. Grâce aux décors d'une somptuosité incroyable, la vision féérique est évoquée et un rayon de beauté circule sur la scène, remettant, par instant, dans l'idéal les personnages que la farce en chasse non sans fracas. Il y a des coins de mise en scène d'une poésie achevée et aussi des détails d'un arrangement ingénieux et riche servant l'œuvre sans jamais nuire à l'impression d'ensemble.

Et ce dernier décor où, sur les marches d'un escalier géant, allant se perdre dans les magnificences architecturales d'un palais chimérique, se développe le plus mirifique cortège, où les personnages baignés dans des ondes de lumière semblent marcher dans l'éblouissement d'un rêve...

Quand nous aurons dit que les rôles principaux étaient tenus par MM. Albert Lambert, Raphaël Duflos, Dehelly, Fenoux, Brunot, Ravet, Lambert père, Volny, Marc Gérard, etc., et M^{mes} Pierat, Delvair, Geniat, Maille, Huguette Camey, nous n'aurons rien à ajouter. Pareil ensemble embellit royalement une pièce. A Monte Carlo, seulement, pays fortuné s'il en fut, on peut se permettre semblable débauche artistique.

L'orchestre concourut pour une bonne part à l'énorme succès de la représentation et le public a battu des mains toute la soirée.

Marion de Lorme.

Le 12 février 1833, Victor Hugo écrivait : « L'auteur sait combien c'est une grande et sérieuse chose que le théâtre. Il sait que le drame, sans sortir des limites impartiales de l'art, a une mission nationale, une mission sociale, une mission humaine... Le poète a charge d'âme. Il ne faut pas que la multitude sorte du théâtre sans emporter avec elle quelque moralité austère et profonde... Et quant aux plaies et aux misères de l'humanité, toutes les fois qu'il les étalera dans le drame, il tâchera de jeter sur ce que ces nudités-là auraient de trop odieux le voile d'une idée consolante et grave. Il ne mettra pas Marion de Lorme sur la scène, sans purifier la courtisane avec un peu d'amour... Faites circuler dans tout une

pensée morale et compatissante, et il n'y a plus rien de difforme ni de repoussant. A la chose la plus hideuse, mêlez une idée religieuse, elle deviendra sainte et pure. Attachez Dieu au gibet, vous avez la croix. »

Ces lignes expliquent le drame de *Marion de Lorme* mieux que tous les commentaires auxquels on pourrait se livrer.

Marion, fille embourbée dans les fanges de la galanterie, aime Didier si absolument, avec une si profonde abnégation et un tel don de tout son être qu'elle en devient belle et sainte. Dès l'instant où dans son cœur de pécheresse a pénétré le rayon de pur amour, l'existence de Marion n'est plus qu'un admirable calvaire d'adoration et de douleur. Les yeux fixés sur Didier, et suivant le chemin d'angoisse, elle ne cesse de monter vers la lumière. Pour sauver l'élu de son cœur en agonie, rien ne l'arrête. Elle va, martyre sublime, implorant tout et tous, abandonnant son corps aux monstrueux désirs de l'homme de trahison. Qu'importe à cette femme, redevenue fille un moment, le geste brutal de l'amour ? Il est sans signification pour elle. Au temps des élégantes débauches, elle en vit bien d'autres. Ce que veut Marion, c'est assurer la vie sauve à Didier. Hors cela, rien ne l'intéresse. La noble beauté du but sanctifie dans une certaine mesure les moyens employés pour l'atteindre...

Depuis l'apparition de *Marion de Lorme*, la littérature et le théâtre s'occupèrent beaucoup de la fille dégradée. Les écrivains s'efforcèrent de l'enlever à l'infamie et de lui rendre la personnalité morale.

La Dame aux Camélias, pour ne citer qu'un seul ouvrage, plaida avec une neuve et fougueuse éloquence la cause de la courtisane que le désintéressement d'un suprême amour rend digne de toutes les indulgences et de tous les respects. Malheureusement, dans la pièce haletante de passion de Dumas fils, Marguerite meurt et Armand ne peut que regretter les splendeurs du paradis entrevu et perdu à jamais. *L'Aventurière* et le *Demi-monde* mettent en singulier relief les miracles d'habileté tentés par la fille pour sortir du borborygme, et accusent de terrible manière, l'impossibilité du relèvement de l'ange déchu. Dans combien d'ouvrages ne trouve-t-on pas la mise à la scène de la même lutte du passé, qui ambitionne de se faire excuser et pardonner, et de l'avenir honnête, prometteur de félicités calmes et douces ?

Marion de Lorme, magnifiée par le lyrisme de Victor Hugo, n'est guère plus vraie historiquement que Lucrece Borgia, Marie Tudor et Dona Maria de Neubourg. Cependant, l'aventure amoureuse de Marion prête moins à l'in vraisemblance que les inventions passionnelles dont le poète a chargé dramatiquement la duchesse de Ferrare et les reines d'Angleterre et d'Espagne : elle est possible. Dans le cadre où se meut l'action à ramages grandioses du drame de *Marion de Lorme* se reconnaît la puissance d'évocation d'Hugo. Reconstitution du milieu, accent de la vie provinciale, peinture de la cour ennuyée de Louis XIII, mœurs des comédiens et des seigneurs au temps de Richelieu, tout est d'une curieuse exactitude de couleur, d'un relief pittoresque surprenant.

Chaque personnage possède une physionomie tranchée : Didier, fatal et grandiloquent, de tendresse malade, excessif toujours, — Saverny, délicieux d'élégance, de courage, d'insouciance et de gaieté, — Laffemas, figure à double face, capable de tout, bien digne de servir d'instrument aux cruautés du cardinal rouge, — Nangis, vieux baron, fort imbu des privilèges de sa caste, ignorant des coutumes nouvelles, majestueux et attendrissant, — Louis XIII, type du roi falot, sans ombre de volonté, passant son temps à se plaindre du ministre qui le domine et le traite en enfant plus gâteux que gâté, — L'Angely, fou sinistre, etc.

Si *Marion de Lorme* ne jouissait pas des bienfaits de la célébrité, nous n'hésiterions pas à conter son affabulation émouvante, à exalter la somptuosité

tragique de ses coups de théâtre, les magnificences sonores de son verbe, et, aussi, la jeunesse de son inspiration poétique, épanouie comme une fleur aux brillantes corolles, qui rayonne sur l'œuvre et la pénètre exquisement de toutes les suavités de son parfum printanier... *Marion de Lorme* est maintenant un ouvrage consacré, classique. Il n'y a plus à en parler. Au reste, le silence n'est pas toujours une des formes les moins éloquentes de l'admiration.

Interprété par MM. Duflos (remarquable en Louis XIII), Albert Lambert, Dehelly, Ravet, Brunot, Fenoux, Volny, Lambert père, Maury, Marc Gérard, etc., et M^{me} Delvaire, le drame de Victor Hugo déchaîna les applaudissements et mouilla maints jolis yeux.

M. Canaple ne pouvait clore de manière plus heureuse sa brillante saison de comédie.

André CORNEAU.

CONCERTS

L'ouverture des *Abencérages* a permis d'apprécier la pureté de style, la science approfondie de celui qu'Haydn et Beethoven baptisèrent le premier compositeur dramatique de son temps. Jouée à l'Opéra en 1813, la pièce tomba malgré d'incontestables beautés. Ce qui distingue Cherubini, c'est la perfection classique, la sobriété des moyens. Mais on a pu lui reprocher de développer à l'excès l'idée musicale et de nuire de la sorte au mouvement général. De plus son orchestration savante et faisant corps avec la mélodie dérouterait les auditeurs de son temps. Enfin, le génie du compositeur fut presque toujours desservi par l'extrême médiocrité des livrets qui lui furent offerts.

Néanmoins, en dehors de son œuvre de musique religieuse, d'importants fragments de son œuvre dramatique demeurent comme de magnifiques témoignages d'un art sobre, pur et solide, exempt de défaillances ou de complaisances. Le public du dernier concert, mieux averti que les contemporains, en a salué par de chaleureux applaudissements la sereine et sévère beauté.

Suivait l'admirable *Symphonie en ut mineur*. On s'accorde généralement à reconnaître que cette œuvre est, avec la *Symphonie avec chœurs*, celle où Beethoven s'est le plus complètement exprimé. C'est évidemment l'une des plus hautes manifestations de son génie et l'on peut ajouter du génie humain. Il serait superflu d'analyser cette composition connue de tous et — M. Jehin en soit loué ! — si souvent reprise aux concerts classiques de Monte Carlo. Il suffit de rappeler que le final fut primitivement écrit pour servir de Marche triomphale à la *Symphonie héroïque* où Beethoven la remplaça par une Marche funèbre, après que le capitaine victorieux en l'honneur duquel il l'avait composée, eut pris la couronne impériale.

Le public, à peine remis de ces grandioses émotions, a néanmoins goûté le mérite des charmants et délicats *Paysages Normands* de G. Sporck. Écrites avec grâce en demi-teinte, ces pages ont été interprétées avec finesse par un orchestre merveilleusement souple et compréhensif. Tour à tour gracieuses, pittoresques ou tendres, les compositions de M. G. Sporck ont été vivement applaudies.

Le *Rouet d'Omphale*, qui a été exécuté ensuite, s'impose toujours par l'ampleur et la sûreté de sa composition, le clair et vigoureux développement de l'idée philosophique, ou du moins morale, qu'il renferme.

Enfin le concert se terminait par les fragments de *Tristan et Isolde* (prélude et mort d'Isolde) qui furent, comme d'usage, acclamés.

M. C.

SAISON D'OPÉRA

Voici le programme de la saison d'opéra qui va s'ouvrir au théâtre de Monte Carlo sous le Haut patronage de S. A. S. le Prince.

Mardi 24 janvier (en soirée), *Mefistofele*, de Boïto, avec M^{mes} Edith de Lys, Deschamps-Jehin, De Courcy, MM. Grassi, Chaliapine, Delmas.

Jeudi 26 janvier (en soirée), *La Vie de Bohème*, de Puccini, avec M^{mes} Marthe Régnier, D'Ornelly, MM. Rousselière, Chaliapine, Floresco, Chalmin, Delmas.

Samedi 28 janvier (en soirée), *La Tosca*, de Puccini, avec M^{me} Edith de Lys, MM. Campagnola, Dangès, Floresco, Chalmin, Delmas, Stéphane.

Dimanche 29 janvier (en matinée), *Mefistofele*.

Mardi 31 janvier (en soirée), *La Vie de Bohème*.

Jeudi 2 et samedi 4 février (en soirée), *La Tosca*.

Dimanche 5 février (en matinée), *La Vie de Bohème*.

Mardi 7 et jeudi 9 février (en soirée), *Les Contes d'Hoffmann*, de J. Offenbach, avec M^{mes} Marthe Régnier, Alavoine, MM. Rousselière, Dangès, Chalmin, Floresco, Delmas, A. Ratti.

Samedi 11 février (en soirée), *Mefistofele*.

Dimanche 12 février (en matinée), *Les Contes d'Hoffmann*.

Mardi 14 et jeudi 16 février (en soirée), *Salammbô*, de Reyer, avec M^{mes} Lucienne Bréval, Peltier, MM. Rousselière, Felio, Dangès, Marvini, Chalmin, Floresco.

Samedi 18 février (en soirée), *Don Quichotte*, de Massenet, avec M^{mes} Lucy Arbell, Alavoine, Alaux, MM. Chaliapine, Gresse, Felio, Delmas, Stéphane.

Dimanche 19 février (en matinée), *Salammbô*.

Mardi 21 février (en soirée), *Don Quichotte*.

Jeudi 23 et samedi 25 février (en soirée), *Les Noces de Figaro*, de Mozart, avec M^{mes} Marthe Régnier, Guiraudon, Vilaume-Lambert, Alavoine, Mary Girard, MM. Dangès, Allard, Chalmin, Marvini, Delmas, A. Ratti.

Dimanche 26 février (en matinée), *Don Quichotte*.

Mardi 28 (en soirée), *Les Noces de Figaro*.

Jeudi 2 mars (en soirée), *Ivan le Terrible*, poème et musique de Raoul Gunsbourg, instrumentation de Léon Jehin, avec M^{lle} Berthe Lamare, MM. Rousselière, Chaliapine, Marvini, Allard, Felio, A. Ratti, Delmas et le ballet russe.

Samedi 4 mars (en soirée), *La Sonnambula*, de Bellini, avec M^{mes} De Hidalgo, Heilbronner, Mary Girard, MM. Giorgini, Marvini, Floresco.

Dimanche 5 mars (en matinée), *Ivan le Terrible*.

Mardi 7 mars (en soirée), *La Sonnambula*.

Jeudi 9 mars (en soirée), *Il Barbiere di Siviglia*, de Rossini, avec M^{mes} De Hidalgo, Mary Girard, MM. Giorgini, Titta-Ruffo, Chaliapine, Chalmin, Thiriart, Proferisce.

Samedi 11 mars (en soirée), *Ivan le Terrible*.

Dimanche 12 mars (en matinée), *La Sonnambula*.

Mardi 14 mars (en soirée), *Déjanire* (création), de Saint-Saëns, avec M^{mes} Litvinne, Dubel, Bailac, MM. Muratore, Dangès.

Les Heures de l'Amour, poème de M^{me} Roussel-Despierre, musique de Marcel Bertrand, avec M^{me} Dubel, Heilbronner, Bailac; M. Campagnola.

Jeudi 16 mars (en soirée), *Il Barbiere di Siviglia*.

Samedi 18 mars (en soirée), *Ivan le Terrible*.

Dimanche 19 mars (en matinée), *Déjanire* — *Les Heures de l'Amour*.

Mardi 21 mars (en soirée), *Linda di Chamonix*, de Donizetti, avec M^{mes} De Hidalgo, Lollini, Focké, MM. Giorgini, Titta-Ruffo, Paterna, Marvini.

Jeudi 23 mars (en soirée), *Linda di Chamonix*.

Samedi 25 mars (en soirée), *Déjanire* — *Les Heures de l'Amour*.

Dimanche 26 mars (en matinée), *Il Barbiere di Siviglia*.

Mardi 28 mars (en soirée), *La Gioconda*, de Ponchielli, avec M^{me} Litvinne, Borga, Croiza, MM. Giorgini, Titta-Ruffo, Marvini, Floresco, Delmas.

Jeudi 30 mars (en soirée), *La Gioconda*.

Samedi 1^{er} avril (en soirée), *La Gioconda*.

Dimanche 2 avril (en matinée), *La Vie de Bohème*.

Mardi 4, jeudi 6, samedi 8 avril (en soirée), *La Roussalka*, de Dargomijsky, avec M^{me} Litvinne, MM. Issatchenko, Chaliapine, Chalmin. — Ballet Russe.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Vendredi et samedi, nombreuse et élégante réunion pour le *Prix de Monaco*, série. 68 tireurs ont concouru à ce prix. Excellents oiseaux. Après un brillant barrage, MM. Limbourg, Sacchi et Saavedra (24 m.), tuant 16 sur 17, premiers, partagent 15.093 francs. MM. Morize (26^m 1/4) et Bolam (24 m.), tuant 17 sur 19, quatrièmes, partagent 1.487 francs.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Bolam, Schoriguine, Moncorgé, Stegmann, H. Grasselli.

Mercredi 18 janvier. — *Prix des Camélias* (handicap). — 3.000 francs, ajoutés à une entrée de 80 fr. — 1 pigeon.

Vendredi 20 janvier. — *Prix Hall* (hand.). — 1.000 fr., ajoutés à une entrée de 60 francs. — 1 pigeon.

Samedi 21 janvier. — *Prix Journu* (distance fixe). — 1.000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. — 1 pigeon à 27 mètres.

Lundi 23 janvier. — *Prix Moncorgé* (hand.). — 1.000 fr., ajoutés à une entrée de 60 francs. — 1 pigeon.

Mercredi 25 janvier. — *Prix des Iris* (hand.). — 3.000 fr., ajoutés à une entrée de 80 francs. — 1 pigeon.

Samedi 28 janvier. — *Prix Grasselli* (distance fixe). — 1.000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. — 1 pigeon à 27 mètres.

Lundi 30 et mardi 31 janvier. — *Grande Poule d'Essai* (distance fixe). — 5.000 francs et une médaille d'or, ajoutés à une entrée de 100 francs chaque. Le second recevra 1.000 francs sur le prix et 25 % sur les entrées; le troisième, 500 francs et 20 % sur les entrées; le quatrième, 300 francs et 15 % sur les entrées; le surplus des entrées au premier. — 1 pigeon à 26 m. 1/4. Barrage à 27 mètres 1/2.

Mercredi 1^{er} février. — *Prix de l'Adour* (handicap). — 3.000 francs, ajoutés à une entrée de 80 francs. — 1 pigeon.

Vendredi 3 février. — *Prix des Dalias* (série). — 3.000 francs, ajoutés à une entrée de 80 francs. — 1 pigeon.

Lundi 6, mardi 7, mercredi 8 et jeudi 9 février. — *Grand Prix du Casino* (distance fixe). — Un objet d'art et 25.000 francs, ajoutés à une entrée de 300 fr. Au premier, 25.000 francs et l'objet d'art; au second, 30 % sur les entrées; au troisième, 25 % sur les entrées; au quatrième, 20 % sur les entrées; au cinquième, 10 % sur les entrées; les sixième, septième et huitième recevront chacun 5 % sur les entrées. — 12 pigeons: 3 pigeons à 26 mètres 1/4; 9 pigeons à 27 mètres. Le gagnant de ce prix en 1910 reculera de 1 mètre.

Vendredi 10 février. — *Prix des Clématites* (handicap). 3.000 francs, ajoutés à une entrée de 80 francs. — 1 pigeon.

Dimanche 12 février. — *Match des Nations*. — 2 tireurs par nationalité. — Entrée, 200 francs. — 25 pigeons

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 7 au 15 janvier 1914 :

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises diverses.

Vapeur Raven, anglais, cap. Smith, venant Londres, — marchandises diverses.

Vapeur Jeanne, danois, cap. Olsen, venant de Newcastle, — houille.

Remorqueur Cannois, français, cap. Bernardi, venant de Cannos, — sur lest.

Côte Marguerite, français, cap. Cosso, venant de Sainte-Maxime, — vin.

Côte Paul-Victorin, français, cap. Meinier, venant de Sainte-Maxime, — vin.

Six tartanes venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 7 au 15 janvier :

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, allant à Marseille, — marchandises diverses.

Vapeur Raven, anglais, cap. Smith, allant à Gênes, — marchandises diverses.

Remorqueur Cannois, français, cap. Bernardi, allant à Saint-Tropez, — chalant.

Côte Marguerite, français, cap. Cosso, allant à Saint-Tropez, — fûts vides.

Côte Paul-Victorin, français, cap. Meinier, allant à Saint-Tropez, — fûts vides.

Six tartanes allant à Saint-Tropez, — sur lest.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur: Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Société de l'Hotel de Paris et ses Annexes
à Monte CarloOBLIGATIONS (2^e émission)

Liste des quatre-vingt-treize Obligations sorties remboursables au pair au premier tirage du 15 janvier 1911.

6043	1401	2608	2181	343	4440
6184	8363	815	9511	7348	5725
530	1977	8283	6052	7540	8411
9794	3685	8871	4124	5401	1655
1376	5072	4365	9483	1318	4374
374	8029	5015	9792	2443	9363
2321	2896	7940	4487	9538	9873
9001	6720	9466	8714	8368	4263
8102	5512	5143	6699	521	3322
2582	7285	8481	583	9997	9087
844	1212	5664	3561	3704	2512
4992	6616	2458	7269	8773	3021
3574	7388	4824	7322	5800	2160
3144	2410	3136	9772	8629	4167
7999	923	3773	5181	5992	1182
4092	1477	9704			

Cabinet de M^e Lucien BARBARIN, avocat
à la Cour d'Appel de Monaco

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

M. BARTHÉLEMY FLORA, débitant, ayant vendu à M. FRANÇOIS GERMANO, marchand de vins, le fonds de commerce de Buvette et Restaurant qu'il exploite à Monaco, boulevard Charles III, n^o 5, les créanciers, s'il en existe, sont invités à former opposition dans le délai de dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente, entre les mains de M^e Barbarin, avocat, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement du prix effectué en dehors d'eux.

Nettoyage à Sec et Apprêt soignés de tout vêtement.
Blanchissage hygiénique
de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25
Dentelles remises à neuf.

TEINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

AMEUBLEMENTS & TENTURES
EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

CHAPEAUX de Luxe

Premières Marques

CHARLES
HOTEL DE LONDRES, Monte Carlo.

Chapeaux souples et Capes

12, 16 et 20 francs

Compagnie d'Assurance
LA ZURICH

JULES CROVETTO, directeur

pour la Principauté de Monaco

8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

ASSURANCES

•••••
= VIE — ACCIDENTS — INCENDIE — VOL =
RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE
= DÉGATS DES EAUX — BRIS DES GLACES =
•••••

LOUIS BIENVENU

Assureur autorisé

1, AVENUE CROVETTO (boulevard de l'Ouest). MONACO

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^e d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^o D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (4, Rue des Açores, Monaco)
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 10 septembre 1910. Un Cinquième d'Action de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco: Numéro 82199.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 12 mai 1910. Vingt-quatre Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco. Numéros: 105419 à 105440 et 105471 à 105472.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 13 mai 1910. Cinq Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco: N^{os} 105463 à 105467.

Exploit de M^e Tobon, huissier, substituant son confrère M^e Ch. Blanchy, du 19 septembre 1910. Dix Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco: N^{os} 105441 à 105448 et N^o 105473 à 105474.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, du 31 octobre 1910. Cinquante-cinq Cinquièmes d'Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco: Numéros 13083, 14555, 21383, 28110, 28111, 37950, 38106, 38107, 38109, 38111 à 38120, 39496, 39497, 39503, 34171, 39786 à 39789, 46841 à 46845, 46851 à 46855, 46846 à 46850, 46856 à 46860, 46861 à 46865, 82373, 82934, 84751.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1911